



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux d'installation d'un ascenseur extérieur dans
le bâtiment A d'enseignement**

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 23 mars 2021 à 12:00

Université de Reims Champagne-Ardenne
9 Boulevard de la Paix
CS 60005
51724 Reims Cedex

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Contrôle technique.....	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Présentation des variantes.....	8
6.3 - Visites sur site	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - <i>Transmission électronique</i>	9
7.1 -	9
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	10
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
9.2 - Procédures de recours	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux d'installation d'un ascenseur extérieur dans le bâtiment A d'enseignement

Les travaux ont pour objet la réalisation d'une cage d'ascenseur extérieur en liaison avec le bâtiment A existant d'enseignement sur le site de l'IUT, situé au 9 rue Québec, 10430 Rosières près Troyes. L'ascenseur sera de type R+2 et rejoindra les circulations principales existantes par l'intermédiaire de dégagements aménagés sur l'espaces originels dédiés aux sanitaires communs qui seront de ce fait réduits et adaptés aux personnes à mobilité réduite comprenant les travaux suivants :

- La démolition - Désamiantage - Gros œuvre
- L'étanchéité
- Les menuiseries extérieures Aluminium
- Les menuiseries intérieures bois_ Plâtrerie - Isolation - Faux-plafonds
- La plomberie sanitaires - Chauffage - Ventilation
- L'électricité - Courants forts et faibles
- La serrurerie
- Les Finitions (Peinture-Signalétique-Revêtements de sols scellés -Faïences - Sols collés)
- L'isolation par l'extérieur
- L'élévateur
- .

Suite au dernier rapport de la sous-commission Départementale de sécurité ERP-IGH, Il a été établi de réaliser conjointement à ces travaux des Espaces d'Attente Sécurisés à chaque étage et également la mise aux normes des 2 escaliers d'extrémités existants.

Sont exclus du périmètre de la présente consultation, les lots 2-3 et 7 qui rentrent dans le cadre de l'accord-cadre « Travaux de Maintenance » n°2019PFACTRX002.

Il est à noter que le site est occupé.

Lieu d'exécution :
Université De Reims Champagne-Ardenne - IUT de Troyes
9 rue Québec
10000 Troyes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lots :

Lots	Désignation
1	Démolition - Désamiantage - Gros œuvre
2	Etanchéité

Lots	Désignation
3	Menuiseries extérieures Aluminium
4	Menuiseries intérieures bois - Plâtrerie Isolation Faux Plafonds
5	Plomberie sanitaires - Chauffage Ventilation
6	Électricité ? Courants forts et faibles
7	Serrurerie
8	Finitions (Peinture - Revêtement de sols scellés - Faiences - Revêtement de sols collés ? Bandes podotactiles)
9	Isolation par l'extérieur
10	Élévateur

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. A l'exception des lots 2-3 et 7 qui rentrent dans le cadre de l'accord-cadre « Travaux de Maintenance » n°2019PFACTRX002.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction
45313000-4	Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, dans le cas où le titulaire serait un groupement conjoint, il devra désigner un mandataire solidaire du groupement, ou bien il devra se reconstituer en groupement solidaire au moment de l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Code	Libelle	Description
1	PSE001	Prestations supplémentaires éventuelles	Dépose et évacuation de strapontins amiantés
	PSE002	Prestations supplémentaires éventuelles	Dépose et évacuation des Faux plafonds amiantés

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

TALWEG ARCHITECTES
12 Rue Benoît Malon
10300 Sainte Savine

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

DEKRA INDUSTRIAL
54 Rue Saint Léonard
51100

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Veritas Construction

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF) des différents lots-
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- La fiche fournisseur
- Les plans
- Les formulaires DC1 et DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Fiche fournisseur complétée, accompagnée d'un RIB	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Chaque candidat fournira à l'appui de sa candidature tout certificat de qualification professionnelle le cas échéant.	Non

Pour le lot n°1 le candidat fournira à l'appui de sa candidature le certificat de retrait ou d'encapsulage de l'amiante selon l'arrêté du 14 décembre 2012, les normes NF X 46-10 et NF X 46-11 d'Août 2012 - en application des articles R4412-125 à 143 du Code du Travail (Quatrième partie, livre IV, titre 1er, chapitre II, section 3, sous-section 3)	Non
---	-----

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes à compléter par les représentants qualifiés de l'entreprise	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) à compléter et à retourner (au format d'Excel)	Non
Le cadre de mémoire technique correspondant au(x) lot(s) pour le(s)quel(s) une offre est déposée, complété selon les instructions données sur le Cadre	Non
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Non
Mémoire technique de l'entreprise candidate	Non
Fiches techniques des produits énumérés dans le(s) Cadre(s) de Mémoire Technique au(x)quel(s) le candidat postule	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Les variantes à l'initiative des soumissionnaires sont autorisées, avec obligation de remise d'une offre de base.

A contrario, le maître d'ouvrage n'exige pas de variante.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes, 3 (trois) visites seront organisées :

- Fermeture IUT : semaine 9 : pas de visite possible ;
- Visite à prévoir : semaines 8-10-11

Afin de s'inscrire à la visite, merci d'envoyer un mail à direction.achats@univ-reims.fr ainsi qu'à lanto.rasolofondraibe@univ-reims.fr, avec une copie au Service Prévention des Risques de l'URCA service-prevention-des-risques@univ-reims.fr (du fait de la crise sanitaire l'accès à nos locaux est encadré actuellement, les personnes qui effectueront la visite des lieux devront se munir de leur Carte d'Identité et de leur carte de visite ou carte professionnelle de l'entreprise qu'elles représentent).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - *Transmission électronique*

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 -

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir un dossier comportant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

- Par courrier recommandé avec Accusé-Réception :

Université de Reims Champagne-Ardenne
Direction des Achats et des Marchés
9 boulevard de la Paix - CS 60005
51724 REIMS Cedex

- Ou remise en main propre :

Université de Reims Champagne-Ardenne
Direction des Achats et des Marchés
14D allée des Landais
51100 REIMS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Sauf la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, qui doit être transmise en format Excel (.xls)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1 Méthodologie de travail, délai d'exécution, Moyens de sécurisation en interaction avec les utilisateurs	20.0%
2.2 Qualité technique des produits (ascenseurs, ravalement, documentation technique, plomberie et chauffage	10.0%
2.3 Organisation de l'entreprise (moyens humains et matériels alloués spécifiquement au chantier)	10.0%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir ou de ne pas recourir à la négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande

publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

9.3- Organe chargé des procédures de médiation

L'organe chargé des procédures de médiation est le comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics.

En cas de différend concernant l'exécution des marchés publics, les acheteurs et les titulaires peuvent recourir au médiateur des entreprises ou aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics. Les comités consultatifs de règlement amiable ont pour missions de rechercher des éléments de droit ou de fait en vue d'une solution amiable et équitable.

L'organe chargé des procédures de médiation territorialement compétent est :

DIRECCTE Grand Est
60, avenue Daniel Simonnot,
51038 Châlons-en-Champagne
Adresse internet (U.R.L) : <http://grand-est.direccte.gouv.fr/>
Tél : 03.26.69.92.81

pierre.casert@direccte.gouv.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DIRECCTE
60 AVENUE DANIEL SIMONNOT
51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél : 0326699281
Courriel : pierre.casert@direccte.gouv.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://grand-est.direccte.gouv.fr>